

11.3. La Belgique doit se hisser à la tête du peloton européen en R&D

En Europe, la Belgique reste un élève moyen dans le domaine de la recherche et développement, mais à qui il arrive régulièrement de faire mieux que la moyenne.

Vu le potentiel que recèlent les entreprises, universités et centres d'innovation belges, notre pays doit toutefois avoir l'ambition de se hisser à la tête du peloton. Booster la R&D et l'innovation constitue une condition sine qua non pour assurer l'avenir de notre économie et de notre prospérité. En 2008, les investissements en R&D en Belgique ont atteint 1,92% du PIB, ce qui positionne la Belgique tout juste au-dessus de la moyenne européenne de 1,9%. En Allemagne et en France, ces investissements s'élèvent respectivement à 2,63% et 2,02%, ce qui est déjà mieux. Quant à la Suède, à la Finlande et au Japon, leaders dans ce domaine, ils investissent 3% du PIB dans la recherche et le développement. Concernant les demandes de brevet, nous obtenons le même tableau.

En Belgique, quelque 138 demandes par million d'habitants ont été introduites auprès de l'Office européen des brevets, contre 291 en Allemagne et 206 aux Pays-Bas. Notre pays parvient ici également à dépasser la moyenne européenne de 115 demandes, mais il faut encore faire mieux. L'analyse des mesures fiscales existantes, comme la dispense de versement du précompte professionnel pour les chercheurs, la déduction pour brevets, la déduction unique pour investissement (et ses variantes) et la prime d'innovation, constitue une base importante pour le maintien et l'extension du secteur R&D en Belgique. Mais ici aussi, nous devons tendre vers un 'world class instrumentarium'. Nos concurrents, comme la France et les Pays-Bas, sont en effet passés du concept de stimulation des activités à celui d'attractivité du pays.

C'est pourquoi, comme proposé par le ministre des Finances dans son communiqué de presse du 26 février 2010, la FEB, en sa qualité de principale fédération d'employeurs du pays, est prête à entamer un dialogue constructif et à collaborer activement à une configuration optimale des mesures fiscales visant à stimuler la R&D et l'innovation dans notre pays. Deux pistes d'amélioration doivent être privilégiées: un renforcement de la dispense de versement du précompte professionnel et un élargissement de la déduction pour brevets. La FEB demande en outre la mise en place d'un « modus operandi » permettant de combler le fossé avec la France, où un crédit d'impôt de 30% pour R&D a été lancé. Par ailleurs, d'autres mesures demeurent également indispensables, comme la ratification rapide du Protocole de Londres pour les brevets.

Dans notre pays, comme ailleurs dans l'UE, toutes les parties prenantes s'accordent à confirmer que la R&D est un levier essentiel pour la croissance, la prospérité et donc la lutte contre la pauvreté. La question est toutefois de savoir si, en ces temps de choix difficiles, nous opterons conjointement pour le renforcement de ce levier. La FEB souhaite d'une part continuer à travailler avec le gouvernement à un encadrement plus compétitif et à une meilleure circulation des informations et d'autre part investir avec les fédérations sectorielles dans un marketing performant pour la commercialisation de nos innovations sur les nouveaux marchés de croissance.

Un pays qui attire les activités de R&D grâce à la politique qu'il mène en matière d'enseignement et de fiscalité, qui peut mobiliser du capital-risque et organise bien son marketing international ne doit pas avoir peur de l'avenir. La Belgique doit faire un nouveau pas en avant à tous ces niveaux, car dans ce domaine certainement plus qu'ailleurs, le statu quo n'est pas une option.

Rudi THOMAES
Administrateur délégué
INFORFEB N° 11 – 18 mars 2010